

# AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

( Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de GLANDAGE

se réunira, en séance ordinaire le 30 septembre 2021, à 20 heures 00.

## Objet de la réunion

Prière de se munir d'un masque, de respecter la distanciation et tous les gestes barrières (COVID), pour les élus et le public.

- Signatures du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 12 juillet 2021,
- 1/ Décision Modificative n°1 du 12 juillet 2021 afin de pouvoir verser la subvention à personne de droit privé (sage-femme),
- 2/ Modification de la délibération du 12 juillet 2021 de Payfip effective au 01 janvier 2022 et non pas au 1er mai 2022,
- 3/ Affectation du résultat de fonctionnement en partie du budget transport sur le budget principal afin de pouvoir régler les frais de fonctionnement écoles,
- 4/ Approbation du rapport du Commissaire Enquêteur "Zonage de l'Assainissement",
- 5/ Marché - Appel d'Offres - Route Forestière et Piste "Canton des Combes",
- 6/ Transport scolaire 2021 -2022,
- 7/ Consolidation du Pont de Grimone pour accéder au captage de Grimone,
- 8/ Pont du Collet,
- 9/ CCD / Rapport de Gestion Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion 2016-2019.
- 10/ Demande de Subvention Extra Scolaire RPI CHATILLON-MENGLON 2021 -2022,
- 11/ Motion / Contrat d'objectifs et de performance (COP) Etat-ONF,
- 12/ Dossier Les Maillefauds - Géomètre,
- 13/ Questions diverses.

Fait à GLANDAGE, le 23 septembre 2021

Le Maire

